

Récépissé de déclaration de la manifestation sportive chronométrée  
« triathlon d'Arcachon - le 4 octobre 2025»

Le sous-préfet de l'arrondissement de Langon

Vu les articles R. 331-6 à R. 331-8, R. 331-14 et R. 331-15 du code du sport ;

Vu le code de la route et notamment ses articles R. 411-29 à R. 411-31, R. 412-9 et R. 414-3-1 ;

Vu le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

Vu les règles techniques et de sécurité raid multisports établies par la fédération française de triathlon;

Vu le dossier déposé 26 juillet 2025 par M. Sylvain GOMEZ trésorier de l'association «Triathlon Arcachon sud bassin » d'Arcachon ;

Considérant que le dossier est complet

**DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ**

à M. Sylvain GOMEZ de l'association «Triathlon Arcachon sud bassin », de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser le 4 octobre 2025 un triathlon dénommé «triathlon d'Arcachon» qui rassemblera 600 participants et 1000 spectateurs. Cette manifestation au départ de la commune d'Arcachon traversera la commune de la Teste de Buch et sera constituée de 2 épreuves :

triathlon XS : 400m de natation; 10km de vélo, 2km de course à pied / départ 10h00

triathlon M : 1500m de natation, 39km de vélo, 10km de course à pied / départ 13h00

L'organisateur assurera la mise en œuvre sur l'ensemble du parcours des dispositions nécessaires au bon déroulement de la manifestation afin d'assurer la sécurité des coureurs.

Une reconnaissance du circuit ou de l'itinéraire emprunté par l'organisateur constitue une préalable indispensable et cela très en amont de l'événement. La même reconnaissance est attendue de la part du responsable des premiers secours dès son arrivée sur le site de la manifestation sportive.

Lors de la manifestation, dans le cas d'une intervention des services de secours, il convient que l'organisateur communique des renseignements fiables et précis à ces services pour assurer leur acheminement au plus près du blessé. Une personne sera chargée d'accueillir et de diriger les secours et la zone devra être sécurisée.

Les moyens de secours seront assurés, pendant toute la durée de la manifestation, par 6 secouristes, 1 véhicule de premiers secours à personne et un véhicule logistique de l'association départementale de protection civile de Bordeaux. d'Audenge. La société nationale de Sauvetage en Mer met à disposition de l'organisateur un semi rigide SNS 516 et son équipage.

Régime de circulation : priorité de passage selon les voies empruntées et sous réserve d'avoir obtenu les arrêts de circulation pris par les maires ou par le président du conseil départemental.

Le présent récépissé est délivré pour autoriser la tenue de la manifestation sportive en Gironde sous réserve des aménagements qui pourraient être demandés ultérieurement, des prescriptions qui pourraient être imposées ou des arrêtés de circulation qui pourraient être pris pour assurer la sécurité de la manifestation

Langon, le 30 septembre 2025

Pour le sous-préfet,  
Le secrétaire général

Jésus Diez

**DESTINATAIRES:**

M. Sylvain GOMEZ de l'association « Triathlon Arcachon sud bassin »

M. le directeur de la direction départementale de la sécurité publique de la Gironde

M. le président du conseil départemental de la Gironde, direction des infrastructures

MM. les maires des communes concernées

Pour information : M. le sous-préfet d'Arcachon, M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Gironde